

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE De BIZONNES

Consultation du dossier de demande d'enregistrement présenté
par M. Morgan DELTOUR

SIEGE SOCIAL : 110 route de Mathianières 38690 BIZONNES

NATURE DU PROJET : Elevage de veaux de boucherie

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : Chemin des Moilles 38690 BIZONNES

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 22 juin 2020 à 9h

DATE DE CLOTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : 22 juillet 2020 à 12h

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- **en mairie de Bizonnes**, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :

- Lundi de 9h à 12h ;
- Mardi de 9h à 12h ;
- Mercredi 9h à 12h ;
- Jeudi 9h à 12h et de 18h à 19h ;
- Vendredi 9h à 12h ;
- Samedi 9h30 à 12h ;

- **sur le site internet des services de l'État en Isère** : www.isere.gouv.fr

Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public déposé en mairie de Bizonnes,
- par lettre adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr, avant le 22 juillet 2020 à 12h.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.